

Privilège—M. Milliken

l'hon. Marc Lalonde n'a rien commis de semblable à ce que le ministre a fait. Quand son budget a été présenté. . .

M. Crosbie: Il a ébruité son propre budget.

M. Milliken: . . . ce n'était pas le même document que celui qui avait été filmé. Son document avait été changé. Comme M. Trudeau l'a si bien dit à l'époque: «Ce n'est pas un budget tant qu'il n'est pas parvenu à la Chambre». C'est pourquoi nous soutenons que ce n'est pas un budget que nous avons aujourd'hui. À l'époque, ce n'en a pas été un tant que M. Lalonde ne l'a pas déposé à la Chambre. Et quand il l'a déposé, ce n'était pas le même document que celui qui avait été filmé.

Malgré cette distinction, qui est à mon avis très importante, j'aimerais lire une question qui a été posée le 19 avril 1983 par l'hon. Sinclair Stevens, homme réputé pour sa connaissance des démissions et des conditions dans lesquelles on est tenu de quitter le Cabinet. Il a posé la question suivante:

Madame le Président, étant donné le compte rendu, que nous connaissons tous bien, publié entre autres dans le *Citizen* selon lequel une fuite du budget qui s'est produite hier soir a révélé que le gouvernement envisage un déficit de 31.2 milliards cette année, et comme le ministre a fait preuve d'une grave négligence et a violé son serment d'office, ce qui est absolument inadmissible dans notre régime parlementaire, le premier ministre dira-t-il s'il a reçu la démission du ministre des Finances et, si tel est le cas, l'a-t-il acceptée?

Voilà la question qu'on posait. Personne ne niait que, dans l'éventualité d'une atteinte grave au secret budgétaire, il faudrait que le ministre démissionne. Et pourtant le gouvernement n'admet pas ce principe. Il ne l'admet pas non plus quand il s'agit des impôts qu'il cherche à imposer au peuple canadien ou des dépenses qu'il essaie de faire approuver par la Chambre par le biais de mandats du gouverneur général.

• (1650)

J'aimerais lire un autre extrait des propos qu'a tenus le même jour de 1983 le chef suppléant de l'opposition, l'hon. Erik Nielsen, dont les députés d'en face gardent un bon souvenir.

Une voix: Il s'occupe maintenant de VIA Rail.

M. Milliken: Il s'occupe de Via Rail, de la grande opération de dépeçage.

Nous savons pertinemment que le gouvernement va essayer de s'en sortir effrontément en apportant quelques changements, en déplaçant une virgule par ci, quelques phrases clés par là dans le budget.

Le premier ministre pense-t-il qu'il va s'en sortir ainsi et que cela va régler ce viol grossier du secret qui entoure habituellement le budget?

Notez les mots «secret qui entoure habituellement le budget».

Une voix: Les a-t-il changés?

M. Milliken: Bien sûr qu'il s'en est sorti, et il avait raison, il le pouvait. Ne convient-il pas qu'il devrait demander la démission du ministre des Finances qui, s'il se respectait un tant soit peu, aurait présenté sa démission après avoir découvert la fuite d'hier? Que dirait M. Nielsen au ministre des Finances dans ces circonstances? Au fait, il y a un ancien ministre des Finances parmi nous, le député de Saint-John's-Ouest (M. Crosbie). Il sait ce que c'est que d'être ministre des Finances. Il n'a pas eu de fuites du genre. Le leader de l'opposition non plus, lorsqu'il était ministre des Finances.

Je veux maintenant m'adresser au vice-premier ministre. Celui-ci n'a pas été avare d'inepties à la Chambre ce matin, faisant croire notamment que la Chambre ne pouvait être convoquée qu'avec le consentement unanime. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a bien démolie cette thèse, selon moi. Il est tout à fait évident que le consentement unanime ne sera pas d'un grand secours dans les circonstances parce que le député de Glengarry—Prescott—Russell a dit que ce consentement ne pouvait être obtenu que si la Chambre siégeait et que si tous les députés présents étaient d'accord.

Les députés sont élus pour servir leurs mandants. Ils sont élus pour représenter ces derniers au Parlement. Ils doivent notamment étudier les plans budgétaires de ce gouvernement ou de n'importe quel autre. En fait, il incombe à la Chambre d'examiner ces plans budgétaires à deux égards: du point de vue des dépenses et du point de vue des recettes, comme je l'ai dit.

En ne permettant pas que le Budget soit étudié comme il convient, en refusant de demander la démission du ministre des Finances et de fixer une nouvelle date pour le budget, en ne déposant pas les prévisions budgétaires à la Chambre à temps—elles ne sont toujours pas là—en ne permettant pas à la Chambre d'examiner ses décisions et d'étudier selon les règles les crédits et les voies et moyens, le gouvernement nous empêche de faire notre devoir, c'est-à-dire représenter nos électeurs.